

faudra 31 millions pour le remplir. C'est le montant estimatif du Centre national des arts.

Si les prévisions du monde artistique pour ce centre du théâtre étaient de 9 millions de dollars et atteignent maintenant 31 millions, que deviendront les 10 millions, quand nous serons pris dans l'étau de l'industrie de longs métrages. On parlera alors de 35 millions environ et je prédirais que la fin n'est pas encore proche. Et le *Globe and Mail* de poursuivre dans son article du 8 août 1964:

Si Radio-Canada (qui fait beaucoup de cinéma) est d'entretien si coûteux, et si les députés de tous les partis sont bouleversés du montant qu'elle exige, pourquoi le gouvernement canadien va-t-il encore engloutir de l'argent dans une autre entreprise?

Et il ajoute:

L'aide gouvernementale, sous forme de prêts ou de subventions—ou de prêts qui deviennent des subventions—ne constitue pas la solution. Le gouvernement devrait laisser l'industrie canadienne de longs métrages s'établir elle-même, comme elle l'entend, avec ses propres fonds. S'il y a place pour elle, elle n'a pas besoin d'aide. S'il n'y a pas place pour elle, tous les deniers publics d'Ottawa ne suffiront pas à l'aider.

● (7.40 p.m.)

Le sujet semble avoir été oublié pendant un certain temps en août 1964, puis, le 5 avril 1965, les mots suivants figuraient dans le discours du trône: «et un texte législatif visant à faciliter l'établissement d'une industrie cinématographique canadienne de longs métrages». Ces quelques mots ont suscité une autre éruption d'éditorialiaux, dont il faudrait citer quelques-uns aujourd'hui, alors que nous avons pour la première fois l'occasion de discuter sérieusement de la question.

Le 7 avril 1965, deux jours après le discours du trône, le *Citizen* d'Ottawa, qui a la réputation d'avoir des «tuyaux» du cabinet, publiait un article intitulé: «Une industrie cinématographique subventionnée» et ainsi conçu:

A en juger par le discours du trône, le gouvernement va manifestement mettre à exécution son projet d'assistance à l'industrie cinématographique canadienne, sans doute grâce à des subventions quelconques. Quand sera présentée cette mesure, elle méritera l'examen le plus minutieux et le plus critique possible du Parlement, car à première vue, le projet est mal conçu, et le gouvernement devra démontrer victorieusement les mérites de sa proposition avant qu'un seul cent des deniers publics soit affecté à ce projet...

Au cours de sa récente visite ici, M<sup>me</sup> Indira Gandhi, membre du cabinet de l'Inde, a exprimé des doutes sur le succès qu'avait connu son pays, du point de vue de la qualité, en tendant de subventionner une industrie cinématographique nationale...

Je cite cet article parce que M<sup>me</sup> Ghandi a parlé de la qualité des longs métrages, ce qui est le sujet de cette résolution. Nous n'avons pas l'intention de produire des longs métrages de piètre qualité. M<sup>me</sup> Ghandi si-

[M. Cowan.]

gnale qu'en subventionnant l'industrie cinématographique nationale, l'Inde n'a pas réussi à produire des films de qualité. L'article dit encore:

Le projet avait sûrement réussi en ce qui a trait à la quantité. Mais le gouvernement s'est trouvé à subventionner la médiocrité et la recherche du sensationnel.

Le *Citizen* ajoute:

D'autre part, le gouvernement canadien va-t-il se mettre à surveiller la qualité des films de production commerciale qu'il subventionnera? En pratique, le gouvernement fédéral deviendrait un censeur et un réalisateur de films commerciaux. Les deniers publics pourraient certainement servir à une fin plus utile.

Il y a eu dissolution du Parlement en septembre 1965, et nous avons alors de nouvelles élections sur les bras. En octobre, la Conférence canadienne des arts s'est réunie à Toronto. Le 14 octobre 1965, le *Globe and Mail* en faisait état en ces termes dans un article intitulé: «M. Lamontagne annonce qu'une industrie cinématographique formant une société de la Couronne obtiendra d'Ottawa une aide de dix millions de dollars»:

Le gouvernement du Canada instituera une société de la Couronne avec un fonds d'établissement de dix millions, en vue d'aider l'industrie cinématographique canadienne du secteur privé à la réalisation de longs métrages.

M. Maurice Lamontagne, secrétaire d'État, a déclaré lors d'un déjeuner de la Conférence canadienne des arts, qui a eu lieu hier à l'hôtel Royal York, que les films devraient avoir une valeur commerciale et être de bonne qualité. Il espérait, a-t-il ajouté, que dans un bref délai, l'industrie cinématographique canadienne serait de l'ordre de 50 millions par année...

Si on peut espérer que cette industrie soit de l'ordre de 50 millions par année, les intérêts représentant les investissements privés et les fonds particuliers se précipiteront dans la brèche pour s'approprier une partie de ces cinquante millions, mais, selon les paroles du secrétaire d'État actuel, n'ayons pas d'illusions sur les difficultés qui nous attendent dans nos efforts pour créer une industrie canadienne du long métrage.

Le rapport publié par le *Globe and Mail* continue en ces termes:

M. Lamontagne a déclaré, dans son discours, que la société «aura le pouvoir de conclure des ententes avec les réalisateurs indépendants, en vertu desquelles elle accordera des prêts ou des placements, sans, pour autant, devenir un associé juridique.»

Il serait intéressant de savoir comment on peut faire des placements sans devenir associé juridique; quoi qu'il en soit, telle était la déclaration de l'ancien secrétaire d'État, et je vous la lis pour vous mettre au courant.

De nouveau le 14 octobre 1965, le même quotidien, le *Citizen* d'Ottawa, qui, en date du 7 avril 1965, commentait le discours du